

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 230106
Substitue version antérieure de : 140305
NOM DU PRODUIT: DEOBACT

Date: 30/01/06
Page : 1 (5)

NOM DU PRODUIT: DEOBACT

01 IDENTIFICATION PRODUIT ET SOCIÉTÉ

01.01 Nom du produit: DEOBACT
01.02 Usage: Détergent bactéricide fongicide pour surfaces dures
01.03 Société: PROQUIMIA, S.A.
Crta. Prats, 6
08500 VIC (Barcelona)
01.04 Téléphone de la société: +34.93.883.23.53

02 COMPOSITION/INFORMATION COMPOSANTS

N° CAS	N° EINECS	pourcentage poids Description / Risques et conseils de prudence.
7173-51-5		Moins de 5 % Chlorure de didecyl dimethyl ammonium C / R10 / R22 / R34
9016-45-9		De 5 à 15 % Tensioactfs non ioniques N / Xn / R22 / R41 / R51/53
00064-02-8		Moins de 5 % EDTA.4Na Xn / R22 / R36
		Moins de 5 % Carbonates Xi / R36
141-43-5		Moins de 5 % Mono éthanol amines Xn / R20 / R36/37/38
Autres ingrédients:		Colorants et véhicule aqueux.

03 IDENTIFICATION DES DANGERS

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 230106
Substitue version antérieure de : 140305
NOM DU PRODUIT: DEOBACT

Date: 30/01/06
Page :
2 (5)

04 PREMIERS SECOURS

04.01 Contact avec la peau:

Laver abondamment avec de l'eau et du savon neutre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

04.02 Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant quinze minutes, en séparant les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

04.03 Inhalation:

En cas de malaise, faire respirer de l'air frais au blessé. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

04.04 Ingestion:

Ne rien administrer par voie orale. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Garder la victime au repos et conserver la température corporelle. Contrôler la respiration. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Si la victime est inconsciente, la coucher de côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux demi fléchis. Amener le blessé à l'hôpital et si possible montrer l'étiquette ou l'emballage.

NE JAMAIS LAISSER LE BLESSE SEUL.

Conseils thérapeutiques: En cas d'ingestion, estimer la réalisation d'une endoscopie. Dans l'absence de lésions on peut administrer du charbon activé et du cathartique salin. En cas de convulsions, administrer du Diazepam. Traitement symptomatique. En cas d'intoxication, la formule de ce produit est déposée au Centre Antipoisons Hôpital Fernand Widal Paris. Tél. +33-01 40 05 48 48.

04.05 Tél. Hôpital Fernand Widal - Paris:

01.40.05.48.48

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

05.01 Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction sont appropriés pourvu qu'on contrôle son origine et l'environnement. Eau pulvérisée, poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse. Eviter que les produits utilisés ne se répandent dans les égouts ou dans les cours d'eau.

05.02 Moyens extinction à ne pas utiliser

Aucun connu.

05.03 Risques d'exposition:

Non inflammable.

05.04 Equipement protection spécial:

Porter un appareil respiratoire approprié.

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 230106
Substitue version antérieure de : 140305
NOM DU PRODUIT: DEOBACT

Date: 30/01/06
Page : 3 (5)

06 MESURES DISPERSION ACCIDENTELLE

06.01 Précautions individuelles:

Porter un appareil de protection des yeux approprié, laver et ventiler convenablement les zones de travail après le rejet accidentel.

06.02 Protection de l'environnement:

Empêcher l'infiltration du produit dans le sol, les eaux superficielles ou souterraines et les systèmes d'égouts.

06.03 Méthodes de nettoyage:

Ramasser le maximum de produit possible avec un absorbant inerte (sable, terre, sépiolite) pour son traitement postérieur et laver la surface avec abondante eau afin d'éliminer les résidus.

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

07.01 Manipulation:

Utiliser conformément aux indications de l'étiquette ou de la fiche technique, suivre les mesures de protection citées au point 08.02.

07.02 Stockage:

Pas de mesure spéciale nécessaire. Néanmoins il est recommandé d'éviter températures d'emmagasinage extrêmes. Conserver le produit bien fermé et dans le récipient d'origine.

07.03 Usages spécifiques:

Pas de mesure spéciale nécessaire.

08 CONTRÔLES PROTECTION INDIVIDUELLE

08.01 Valeurs limites d'exposition:

Directive 98/24/CE d'après le RD 374/2001 - Guide de INSHT.
VLA-ED (Mono éthanol amine) = 7,5 mg/m³.
VLA-EC (Mono éthanol amine) = 15 mg/m³.

08.02 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

En cas de ventilation inappropriée, et les limites d'exposition dépassées, porter un masque à filtre pour vapeurs ammoniacaux. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains:

Utiliser des gants en latex naturel résistants aux substances chimiques à base aqueuse.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes à monture intégrale de ventilation indirecte.

Protection de la peau:

Eviter le contact avec la peau.

08.03 Contrôles exposition environnement

Formation appropriée du personnel afin d'éviter un impact significatif sur l'environnement. Bonnes pratiques

Version actuelle dès : 230106
Substitue version antérieure de : 140305
NOM DU PRODUIT: DEOBACT

Date: 30/01/06
Page :
4 (5)

environnementales pour réduire les résidus.

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide transparent
Couleur: Jaune
Point d'ébullition: >100°C.
Solubilité dans l'eau: Soluble en toutes ses proportions
Densité à 20°C: 1,00 ± 0,01 g/cc.
pH à 5% 11,25 ± 0,25.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.01 Stabilité: Chimiquement stable si emmagasiné correctement.

10.02 Réactivité:
Conditions à éviter: Aucune.
Matériaux à éviter: Incompatible avec les tensioactifs anioniques.
Produits de décomposition dangereux: Aucun.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: LD 50 oral/rat (calculé) = Environ 2.924 mg/kg
Irritation primaire: L'intoxication peut produire d'irritation à corrosion des des yeux, la peau, les muqueuses, le tracte respiratoire et gastro-intestinal avec des nausées, vomis, hypotension, collapsus, convulsions, coma, oedème pulmonaire, acidose métabolique.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité: LC 50 / poissons (calculé) = Environ 14 mg/l
Mobilité: Le produit présente une haute solubilité et mobilité dans l'eau.
Persistance et dégradabilité: Les tensioactifs présents dans cette solution respectent les exigences de biodégradabilité conformément au Règlement CE N° 648/2004 de Détergents.
Les alcanolamines ont une biodégradabilité du 70%, dans l'essai de 4 jours (OCDE 301A).

13 CONSIDÉRATION RELATIVE ÉLIMINATION

13.01 Recommandation: Ne pas jeter les résidus à l'égout, traiter conformément aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur. Incinérer dans une installation autorisée.

13.02 Élimination des emballages vides: Bien vider les emballages avant d'être éliminés et traités

Version actuelle dès : 230106
Substitue version antérieure de : 140305
NOM DU PRODUIT: DEOBACT

Date: 30/01/06
Page :
5 (5)

conformément aux règlements locales.

14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.01 Transport routier et train:
Numéro UN ADR/RID:
Dénomination adéquate d'envoi:
Classe ADR/RID:
Groupe d'emballage:

14.02 Transport maritime:
Numéro UN IMO/IMDG:
Classe IMDG:
Groupe d'emballage:

14.03 Transport aérien:
Numéro UN ICAO/IATA: 000
Classe IATA-ICAO:
Groupe d'emballage:

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole CEE:	Xi	Irritant
Phrases R:	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases S:	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S23	Ne pas respirer les vapeurs.
	S37	Porter des gants appropriés.
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit. Ils sont destinés à fournir une description de notre produit en relation avec d'éventuelles exigences de sécurité et un étiquetage au sens de la législation en vigueur.

Il est toujours la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.